

18 septembre 2008

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

TF1
(Euronext Paris)

1 - Par courrier du 17 septembre 2008, la société Harris Associates L.P (1) (Two North LaSalle Street, Suite 500, Chicago, Illinois, 60602, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 15 septembre 2008, par suite d'une acquisition d'actions TF1 sur le marché, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société TF1 et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 21 521 000 actions TF1 représentant autant de droits de vote, soit 10,08% du capital et des droits de vote de cette société (2).

2 - Par courrier du 17 septembre 2008, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Les intentions d'Harris concernant TF1 sont uniquement des objectifs d'investissement. Harris agit seule et pourrait acquérir des actions supplémentaires dans le futur. Actuellement, Harris n'a pas l'intention d'acquérir un pourcentage de contrôle dans la société et n'a pas l'intention de demander de postes d'administrateurs pour elle-même ou pour une ou plusieurs personnes ou de sièges au conseil d'administration ou au conseil de surveillance de la société. »

(1) Contrôlée par Natixis Global Asset Management L.P.

(2) Sur la base d'un capital composé de 213 410 492 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.